

# PLAN DE MOBILITÉ URBAINE

MAI 2023



## TABLE DES MATIÈRES

	1	MOT DES PRÉSIDENTS
QU'EST-CE QUE LA MOBILITÉ URBAINE ?	2	QU'EST-CE QUE LE TRANSPORT ACTIF ?
	3	MISE EN CONTEXTE
VISION	4	
	6	PORTRAIT DU TERRITOIRE
PORTRAIT DES CONSULTATIONS CITOYENNES	8	
	10	CINQ GRANDS CHANTIERS
PLAN D'ACTION	11	
	13	MISE EN ŒUVRE

# MOT DES PRÉSIDENTS

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITATION

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA CIRCULATION ET DES TRANSPORTS

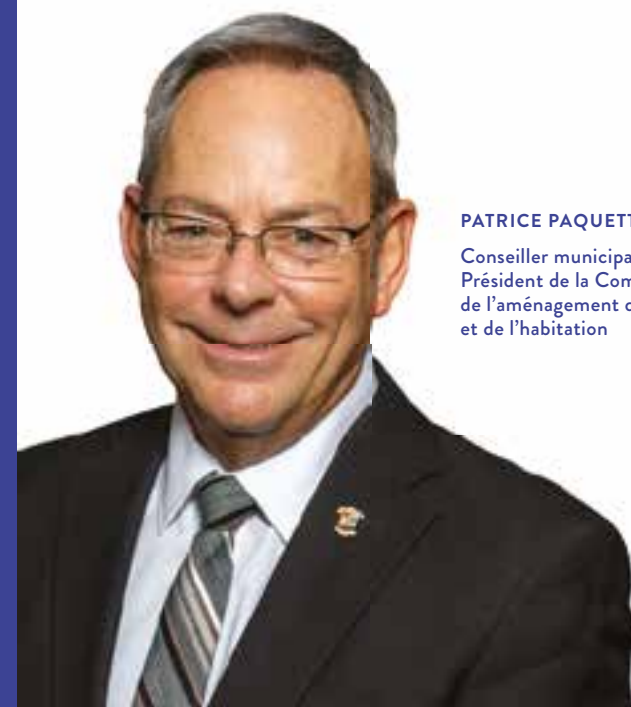
La mobilité au sein d'une ville comme la nôtre pose des enjeux de taille en matière de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de qualité de vie collective, de productivité et de compétitivité. Conscients de son importance capitale, nous avons entrepris en 2021 une grande réflexion devant nous conduire à la conception d'un plan de mobilité urbaine, par lequel sera privilégiée une approche intégrée de l'aménagement du territoire et des transports, dans une optique de développement durable.

Pour y arriver, nous nous sommes assurés du concours de professionnels en mobilité urbaine et avons sollicité la participation des citoyens et des citoyennes afin de dégager une vision et des orientations communes. Le Plan de mobilité urbaine que nous vous présentons est issu de ce travail de concertation.

Doté d'objectifs clairs et de moyens à privilégier pour les atteindre, il agira en quelque sorte comme un « schéma d'aménagement de la mobilité », soit le guide qui nous permettra de bien planifier et coordonner les interventions en matière d'infrastructures de transport et de développement urbain, d'atténuer les irritants liés à la congestion routière, de favoriser les déplacements actifs et collectifs, et de participer ainsi concrètement au défi de la transition climatique.

En somme, son objectif premier est de faire en sorte que Saint-Eustache demeure une ville aux milieux de vie à échelle humaine, où les services seront facilement accessibles à pied ou à vélo, où les déplacements, tous modes de transport confondus, seront efficaces et sécuritaires, et où toute intervention sera planifiée en fonction d'améliorer de façon durable la qualité de vie collective et celle de l'environnement.

**BONNE LECTURE!**



**PATRICE PAQUETTE**

Conseiller municipal  
Président de la Commission  
de l'aménagement du territoire  
et de l'habitation



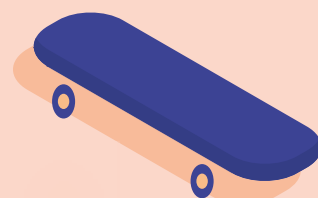
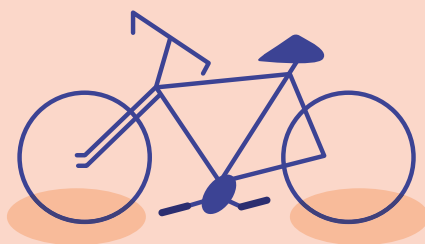
**YVES ROY**

Conseiller municipal  
Président de la Commission  
de la circulation et des transports et  
responsable des dossiers de plein air

# QU'EST-CE QUE LA MOBILITÉ URBAINE?

La mobilité urbaine s'intéresse aux déplacements des personnes par tout moyen de transport, actif ou motorisé, dans le périmètre de la ville. Elle comprend les trajets quotidiens et récurrents des résidents et des résidentes, que ce soit pour aller au travail, pour faire leurs courses, ou pour les loisirs.

Les enjeux liés à la mobilité ont des impacts sur l'environnement, l'aménagement du territoire, le transport en commun, la sécurité publique, la santé et l'activité physique, le développement économique, les loisirs ou la qualité de vie des citoyens et des citoyennes. La mobilité urbaine est favorisée par la diversification de l'offre de transport. Elle se traduit par un usage moins fréquent du véhicule personnel et de l'auto solo et contribue à l'adoption des transports actifs.



## QU'EST-CE QUE LE TRANSPORT ACTIF?

Le transport actif consiste à utiliser sa propre énergie pour se rendre d'un endroit à un autre.

### ON PEUT SE DÉPLACER :

- À pied
- À vélo
- En planche à roulettes
- En patins à roues alignées
- En faisant du jogging et de la course
- En fauteuil roulant non mécanisé
- En raquettes à neige et en skis



## MISE EN CONTEXTE

En mai 2021, la Ville de Saint-Eustache a entrepris une vaste réflexion concernant la mobilité urbaine sur son territoire. Cette démarche a été inspirée par la présence de diverses problématiques en matière de mobilité, notamment liées à son développement résidentiel et à celui des villes limitrophes.

Dans un contexte où l'automobile prédomine comme mode de transport, avec tous les enjeux liés au maintien des infrastructures, à la congestion routière et à la pollution de l'air que cela implique, la Ville souhaite aujourd'hui faciliter la mobilité de sa population en offrant des possibilités innovantes favorisant l'usage des transports actifs et collectifs.

La situation stratégique de Saint-Eustache, localisée au carrefour des autoroutes 13 et 640, la présence sur le territoire de plusieurs pôles économiques attractifs ainsi que la proximité de la métropole et de celle des deux futures gares du Réseau express métropolitain (REM) de Deux-Montagnes, ont été identifiées comme étant des vecteurs importants à prendre en considération dans la réflexion amorcée.

Afin de soutenir sa démarche, la Ville a mandaté une firme de professionnels en mobilité dans l'objectif de recevoir une approche stratégique et un plan d'action. Pour enrichir l'exercice, les citoyens ont également été invités à partager leurs préoccupations et leurs réflexions sur l'enjeu de la mobilité, dans le cadre de deux consultations en ligne.

Ce présent plan de mobilité urbaine comprend donc les réflexions de l'administration municipale, l'expertise de professionnels et les préoccupations de citoyens.



### CE PLAN DE MOBILITÉ URBAINE EST DIVISÉ EN QUATRE GRANDES SECTIONS

1 VISION

3 PORTRAIT DU TERRITOIRE

2 PORTRAIT DES CONSULTATIONS CITOYENNES

4 PLAN D'ACTION



# VISION



## LA VISION DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE CONCERNANT LA MOBILITÉ SE DÉCLINE AINSI :

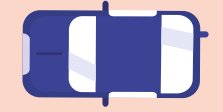
La conception des rues doit être réfléchi afin de prioriser la mobilité des personnes, et d'optimiser l'utilisation de l'espace disponible.

La connectivité des réseaux favorise les déplacements actifs et collectifs, ce qui facilite les déplacements internes pour ceux-ci.

Se déplacer à l'intérieur du territoire de la Ville de Saint-Eustache doit être simple, efficace et sécuritaire.

La mobilité doit être adaptée aux modes de déplacement les plus appropriés pour répondre aux besoins des eustachois.es.

La population est dorénavant consciente de l'importance d'une mobilité urbaine améliorée et efficace.



## DÉPLACEMENT DES PERSONNES (DANS L'ORDRE À PRIORISER)

1 PIÉTON



2 CYCLISTE



3 TRANSPORT EN COMMUN



4 COVOITURAGE



5 AUTO SOLO



## PORTRAIT DU TERRITOIRE

Le portrait du territoire du Plan de mobilité permet de proposer des interventions adaptées et réalistes.

On constate, de façon générale, que la mobilité à Saint-Eustache se caractérise par une population vieillissante, une barrière physique importante (autoroute 640), la dépendance à l'automobile, une congestion routière en augmentation sur les axes nord-sud et des conflits entre les usagers de la route causant des zones accidentogènes.

### PRÉDOMINANCE DE L'AUTOMOBILE

- **Âge médian de 44 ans, avec des cohortes de 50 à 59 ans et de 60 à 69 ans les plus peuplées.**
- **Taux moyen de plus de deux véhicules par logis.**
- **50 % de la population travaille à Saint-Eustache.**

### BARRIÈRES PHYSIQUES

- **Rivière des Mille Îles**
- **Autoroute 640**
- **Concentration de générateurs de déplacements (commerces, services, institutions, pôle d'emploi, etc.) sur le boulevard Arthur-Sauvé (route 148) et la 25<sup>e</sup> Avenue.**

### CONGESTION SUR LE RÉSEAU ROUTIER

- **Congestion sur le boulevard Arthur-Sauvé et sur la 25<sup>e</sup> Avenue.**
  - **Boulevard Arthur-Sauvé (route 148), en direction nord l'après-midi**
  - **Boulevard Arthur-Sauvé (route 148), à proximité de l'autoroute 640**
  - **25<sup>e</sup> Avenue, à proximité de l'autoroute 640**
- **Environ 45 % des déplacements domicile-emploi nécessitent plus de 30 minutes.**

### RÉSEAU DE TRANSPORT ACTIF

- **Absence de piste multifonction (vélo, piéton) sur certaines routes.**
- **Traversée de l'autoroute 640 difficile et non sécuritaire.**
- **Réseau offrant peu de confort aux usagers (manque d'aménagement et de signalisation).**
- **Le partage de la route entre les divers types d'usagers (vélo, auto, piéton) est parfois conflictuel.**

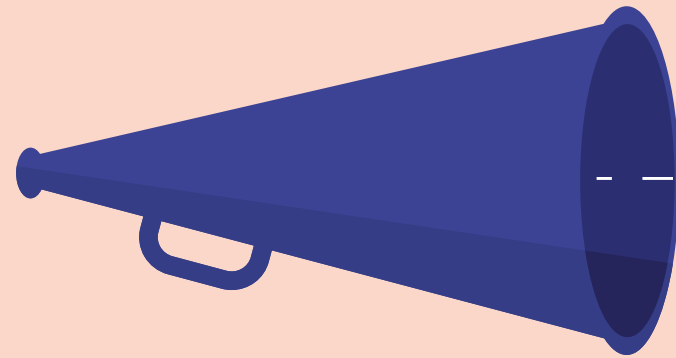
### RÉSEAU DE TRANSPORT COLLECTIF

- **Absence de stationnements incitatifs dédiés au covoiturage.**
- **Certaines zones ne sont pas desservies par le réseau d'autobus.**
- **Temps de déplacement en autobus généralement peu compétitif par rapport à l'automobile en raison des fréquences ou du trajet unidirectionnel.**
- **Plusieurs trajets en autobus nécessitent un transfert au terminus, ce qui réduit l'efficacité des déplacements.**
- **La conversion de la ligne de train de banlieue de Deux-Montagnes transformera significativement les habitudes de déplacements, et donc les besoins en transport collectif.**

### SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS

- **Présence de lieux particulièrement accidentogènes :**
  - **25<sup>e</sup> Avenue / bretelle de sortie de l'autoroute 640 est**
  - **25<sup>e</sup> Avenue / rue Saint-Laurent**
  - **25<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Hector-Lanthier et Saint-Laurent**
  - **Boulevard Arthur-Sauvé (route 148) / bretelle de sortie de l'autoroute 640 ouest**
  - **Boulevard Arthur-Sauvé (route 148) / boulevard Pie-XII**
  - **Boulevard Arthur-Sauvé (route 148) / boulevard Industriel**
- **Présence de carrefours dont la forme est accidentogène pour les usagers actifs**

## PORTRAIT DES CONSULTATIONS CITOYENNES



Une vaste consultation publique a été menée au printemps 2021 par le biais de d'un sondage et d'une carte interactive, suivie d'une consultation virtuelle sur le plan d'action.

Au total **plus de 350 personnes se sont exprimées** sur le sujet de la mobilité à Saint-Eustache.

Ces consultations ont permis d'identifier les problèmes, de connaître les besoins et de recueillir les idées des personnes participantes.

### LES CONSULTATIONS ONT DÉMONTRÉ QUE





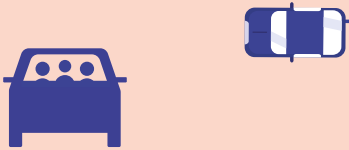
**35 % DES RÉPONDANTS**  
utiliseront le futur Réseau express métropolitain (REM)

**50 % DES RÉPONDANTS**  
continueront de faire du télétravail après la pandémie

### LES DIX PROPOSITIONS LES PLUS POPULAIRES

- 1 AMÉNAGER UN LIEN POUR TRAVERSER L'AUTOROUTE 640
- 2 REVOIR LA CONFIGURATION DE L'INTERSECTION DE L'AUTOROUTE 640, À L'ANGLE DE LA 25<sup>E</sup> AVENUE, ET CELLE DE L'AUTOROUTE 640, À L'ANGLE DU BOULEVARD ARTHUR-SAUVÉ
- 3 REVOIR LES HORAIRES ET LA FRÉQUENCE DES CIRCUITS D'AUTOBUS
- 4 POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT ET L'IMPLANTATION DES PISTES CYCLABLES
- 5 REVOIR LES LIMITES DE VITESSE ET AUGMENTER LES INTERVENTIONS POLICIÈRES
- 6 PRÉVOIR PLUS DE STATIONNEMENTS POUR LE COVOITURAGE
- 7 AUGMENTER LE NOMBRE DE LIGNES D'AUTOBUS EXPRESS VERS LE REM, LE COLLÈGE LIONEL-GROULX ET LE COLLÈGE MONTMORENCY
- 8 AMÉLIORER LE CONFORT DES USAGERS (aménagement de stationnements pour vélos à la gare, implantation d'abribus indiquant l'horaire des passages des autobus, plantation d'arbres au terminus d'autobus, installation de poubelles et bancs aux arrêts d'autobus, etc.)
- 9 DÉPLOYER UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AU PARTAGE DE LA ROUTE
- 10 ASSURER UNE MEILLEURE SYNCHRONISATION DES FEUX DE CIRCULATION

# CINQ GRANDS CHANTIERS

1	LES TRANSPORTS ACTIFS (MARCHE, CYCLISME)	
2	LES TRANSPORTS COLLECTIFS	
3	LA PLANIFICATION, L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION	
4	LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE	
5	LE TRANSPORT AUTOMOBILE ET LE COVOITURAGE	

## PLAN D'ACTION

Les consultations menées auprès de la population ont permis d'établir un plan d'action qui met de l'avant cinq grands axes :

- **CHANTIER 1**  
Les transports actifs (marche, cyclisme)
- **CHANTIER 2**  
Les transports collectifs
- **CHANTIER 3**  
La planification, l'éducation et la sensibilisation
- **CHANTIER 4**  
La sécurité routière
- **CHANTIER 5**  
Le transport automobile et le covoiturage

L'étape suivante sera de prioriser les actions, en fonction des enjeux identifiés par la population. Toutefois, des études de faisabilité devront être réalisées avant la mise en place de chacune des actions identifiées.

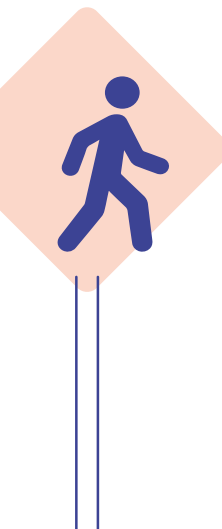


### CHANTIER 1 : LES TRANSPORTS ACTIFS

N°	ACTIONS
1.	Consolider le réseau cyclable existant en prenant en compte le plan directeur des pistes cyclables et le reviser au besoin. Prioriser les aménagements vers les pôles générateurs de déplacements.
2.	Améliorer le passage de l'autoroute A-640 pour en faire un lien nord-sud sécuritaire et efficace par le biais de pistes cyclables, de zones de piéton exclusives ou par tout autre moyen efficace.
3.	Aménager une piste multifonction afin de relier les rues Dubois et Hector-Lanthier.
4.	Bonifier la convivialité des destinations par l'aménagement de supports à vélo, stations de réparation pour vélo, casiers, bancs, abris, fontaines à boire, signalétique uniforme, etc.
5.	Améliorer la mobilité active sur le boulevard Arthur-Sauvé par la mise en place d'une piste multifonction.
6.	Arrimer le réseau de transport actif avec l'arrivée de la future gare du REM à Deux-Montagnes par l'aménagement de pistes cyclables dans le secteur Albatros et le parc industriel.
7.	Assurer le bon entretien du réseau de transport actif selon les saisons (inspection du réseau et déneigement).

### CHANTIER 2 : LES TRANSPORTS COLLECTIFS

N°	ACTIONS
8.	Collaborer avec exo (organisme public de transport en commun) afin d'optimiser le transport collectif actuel en arrimant les horaires et les fréquences en fonction des besoins des usagers, des lieux de destination et des nouveaux développements.
9.	Arrimer le réseau de transport collectif avec l'arrivée de la future gare du REM à Deux-Montagnes par l'amélioration de la desserte et la fréquence du transport collectif.
10.	Améliorer la convivialité des aménagements par l'installation de bancs, d'abris, de poubelles, de fontaines à boire près des arrêts d'autobus.
11.	Mettre à jour les analyses des enquêtes origine-destination des instances gouvernementales afin de préciser les habitudes d'utilisation des usagers et de refléter les nouvelles données.
12.	Évaluer la possibilité d'implanter des stations de location de vélos électriques en libre-service.



CHANTIER 3 : PLANIFICATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION	
N°	ACTIONS
13.	Produire un guide de bonnes pratiques d'aménagement d'emprises publiques (autant pour les promoteurs que pour la ville).
14.	Collaborer avec les entreprises pour optimiser le camionnage via des routes dédiées (trajet et horaire de préférence).
15.	Inciter les entreprises et institutions à mettre en place des plans de gestion des déplacements afin de promouvoir les modes de transport collectif ou actif auprès de leurs employés (installation de supports à vélos, aménagement de douches en entreprise, favoriser le covoiturage entre employés, etc.).
16.	Sensibiliser la population au partage de la route entre usagers en développant une campagne d'information et de sensibilisation.
17.	Sensibiliser la population concernant les bienfaits des modes de transports alternatifs à l'automobile à travers une campagne de communication.

CHANTIER 4 : SÉCURITÉ ROUTIÈRE	
N°	ACTIONS
18.	Mettre en place des mesures de sécurisation des carrefours par l'intégration de modes de gestion adaptés aux modes de transport actifs. Réfléchir à des moyens de sécuriser les bretelles de virage pour les usagers le plus vulnérables (piéton, cycliste).
19.	Mettre en place des mesures de sécurisation des artères commerciales par la limitation des entrées charretières.
20.	Mettre en place des mesures de sensibilisation sur la limite de vitesse et augmenter la présence policière.
21.	Analyser, bonifier et promouvoir les corridors scolaires afin de sécuriser les trajets entre la maison et l'école.
22.	Élargir les bandes cyclables afin de les rendre plus sécuritaires.

CHANTIER 5 : TRANSPORT AUTOMOBILE ET COVOITURAGE	
N°	ACTIONS
23.	Modifier la sortie d'autoroute au carrefour de l'autoroute 640 et la 25 <sup>e</sup> Avenue afin de réduire la congestion routière.
24.	Amener les promoteurs immobiliers à effectuer une étude de circulation lors de la réalisation de nouveaux projets d'envergure (règlement municipal entente ville-promoteur).
25.	Réaliser une analyse de localisation de stationnements pour favoriser le covoiturage et en faire la promotion.
26.	Raffiner la hiérarchie routière existante (gabarit, débit, vitesse) et modifier les limites de vitesse lorsque requis.
27.	Produire une stratégie de stationnements urbains à travers la refonte du plan d'urbanisme en favorisant la mutualisation des stationnements et le nombre de cases maximales.

# MISE EN ŒUVRE – HORIZON 2030

Ce Plan de mobilité urbaine concrétise la vision et les grandes orientations de la Ville de Saint-Eustache en termes de mobilité, et ce, en favorisant la mise en place d'interventions sécuritaires et efficaces pour tous les modes de transport et en respectant les besoins et les aspirations identifiés par la population dans le cadre des consultations.

À la suite de ce processus, des démarches seront faites auprès des divers partenaires et acteurs de la mobilité visés par le plan d'action, afin de trouver des solutions communes aux problèmes identifiés.





[IMAGINONS.SAINT-EUSTACHE.CA/MOBILITE](https://www.imagignons.saint-eustache.ca/mobilite)